

DEMANDE D'AUTORISATION DE LÂCHER DE BALLONS (de baudruche)

(à transmettre au Bureau de la Réglementation au moins 1 mois avant la date prévue du lâcher)

I – IDENTITE DE L'ORGANISATEUR (personne physique ou morale) :

Nom, prénom ou raison sociale

Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal :

Adresse

Code Postal Commune

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E.mail:

II ELEMENTS RELATIFS AU LÂCHER DE BALLONS :

Type de manifestation (mariage, anniversaire ...) :

Nombre de ballons :

Date du lâcher :

Heure ou créneau horaire du lâcher :

Lieu exact du lâcher (**adresse complète**) :

.....

III - PERSONNE PRÉSENTE LORS DU LÂCHER DE BALLONS

(attention cette personne devra être joignable en permanence sur son téléphone portable tout au long du lâcher de ballons) :

Nom, prénom :

Portable :

IV – ENGAGEMENT DU DÉCLARANT :

Je soussigné(e) auteur de la présente déclaration

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus, reconnais avoir pris connaissance des mesures de sécurité rappeler ci-dessous et m'engage à les respecter.

Date de la déclaration :

Signature du déclarant :

Le lâcher de ballons vous sera accordé par lettre préfectorale sous réserve que les ballons soient:

- **biodégradables,**

- gonflés à l'aide d'un gaz inerte (hélium, mélange air/hélium, mélange azote/hélium) à l'exclusion de tout gaz combustible, de manière à éclater à une hauteur inférieure à 1000 m,

- constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars et d'un volume inférieur à 50 dm³, sans charge autre qu'une carte de correspondance, et sans partie métallique,

- lâchés séparément, ou par groupe de 50 au maximum (non liés entre eux), afin de ne pas constituer un danger pour la navigation aérienne,

- **les lâchers de ballons lumineux contenant une LED et des piles qui, une fois abandonnées par leur détenteur constituent un déchet toxique pour l'environnement, sont interdits**

- **de l'accord du maire de la commune.**